

Marie de Gournay et la défense des Jésuites en 1610

Marie-Thérèse Noiset

University of North Carolina at Charlotte

Pendant longtemps, Marie de Gournay n'a résisté à l'effacement des siècles que grâce au titre de "fille d'alliance de Montaigne" dont le grand humaniste l'avait honorée. Après la mort de Montaigne, elle fut la première éditrice des *Essais* pour lesquels elle écrivit deux préfaces qui furent controversées à l'époque et le sont encore aujourd'hui. Les grands dictionnaires historiques des 17^e et 18^e siècles mentionnent tous le nom de la savante femme mais dédaignent son oeuvre littéraire. Quand ils en parlent, c'est pour en souligner le peu de valeur.¹ Au 19^e siècle cependant, Sainte-Beuve n'a pas manqué de relever la validité des objections de Gournay aux réformes littéraires de Malherbe (283). Elle osait les juger trop radicales à un moment où les gens de lettres s'enthousiasmaient pour le poète de cour.

Aujourd'hui, certaines études d'inspiration féministe ont remis Gournay à l'honneur.² Son pamphlet intitulé *L'Egalité des hommes et des femmes*, son petit roman, *Le Proumenoir de Monsieur de Montagne*, et ses quelques pièces autobiographiques ont fait l'objet de bien des commentaires, mais ces textes ne représentent qu'une partie minime de son oeuvre. Le recueil des oeuvres complètes de Gournay contient près de mille pages et a été publié trois fois de son vivant, la première fois en 1626, sous le titre de *L'Ombre de la Demoiselle de Gournay*. Dans les deux éditions suivantes (1634 et 1641), le volume est devenu *Les Advis ou les présens de la Demoiselle de Gournay*, à la recommandation de l'éditeur de Gournay qui en trouvait le titre originel trop sibyllin.³ Cette oeuvre n'a jamais été republiée depuis la mort de Gournay. Elle contient cependant des essais littéraires, politiques et moraux du plus grand intérêt.

Un de ces essais, paru séparément en 1610, fera l'objet de mon propos. Il s'intitule *Adieu de l'ame du roy de France et de Navarre Henry le Grand à la Royne. Avec la Defence des Peres Jesuites*. Ce pamphlet offre un témoignage manifeste de la réflexion politique de Gournay, de sa perspicacité et de sa hardiesse intellectuelle. Adressé "A la Royne mère du Roy, Regente en France", il traite d'un sujet contemporain extrêmement controversé: le rôle des Jésuites dans le meurtre d'Henri IV.

Il ouvre aussi une perspective nouvelle sur une essayiste qui fut bien plus qu'une féministe avant l'heure.

La politique religieuse du roi avait fait naître bien des méfiances au cours de son règne. Après l'assassinat, les soupçons s'exacerbèrent. Des documents de l'époque font état de ces difficultés. Une lettre du juriste Nicolas Pasquier, adressée à M. d'Ambleville, conseiller privé du roi, le lendemain du supplice de Ravaillac, dépeint l'atmosphère tendue des premiers mois de l'an 1610. Pasquier souligne le danger constant qui avait menacé le souverain et les nombreuses prédictions de sa mort violente. Prenant lui-même parti avec acharnement, Pasquier dénonce la confession de Ravaillac au Jésuite d'Aubigny comme la réalisation fatale d'une prédiction de Nostradamus.⁴

Pour apprécier l'essai de Gournay à sa juste valeur, il est nécessaire aussi de rappeler la situation précaire de la Société de Jésus en France dans les années précédant immédiatement l'assassinat. En 1603, Henri IV avait accordé aux Jésuites la permission de rouvrir leurs collèges dans le royaume.⁵ Une "Remonstrance" du Parlement de Paris avait aussitôt tenté de dissuader le monarque de sa bienveillance.⁶ Le Parlement rappelait au roi la longue antipathie de la Sorbonne et des ordres religieux en place, envers les Jésuites. Il dénonçait leur ambition, condamnait leur système d'éducation et leur reprochait surtout de miner l'autorité royale et d'être des suppôts de l'Espagne. Les Jésuites étaient accusés de ne pas reconnaître d'autre chef que le Pape et de tenir "pour maxime indubitable" que le Saint-Père pouvait excommunier le roi et que le roi excommunié n'était plus qu'un tyran.⁷ La diatribe impliquait aussi les Jésuites dans les deux agressions principales contre Henri IV, perpétrées par Barrière en 1593 et Chastel en 1597. Le rédacteur de la réprimande suppliait le roi de discréditer la Société de Jésus, estimant sa religion bonne pour Rome et pour l'Espagne mais déplorable pour la France.

Dans sa réponse au Parlement, Henri IV fit une éloquente apologie des Jésuites.⁸ Il dénonçait la jalousie des docteurs de la Sorbonne qui n'avaient pu supporter le succès de l'enseignement des Pères jésuites. Il soulignait l'abnégation des membres les plus brillants de l'Ordre qui avaient refusé des charges ecclésiastiques insignes pour se dévouer au salut des âmes. Il exaltait aussi le travail des Jésuites en France comme à l'étranger. Il rappelait le rôle crucial joué par le cardinal de Tolède dans la réconciliation du roi avec le Saint-Siège⁹ et se déclarait entièrement satisfait de la loyauté des Pères envers lui-même. On les rendait responsables de prêcher que le clergé ne devait pas obéissance au roi et qu'il était même parfois permis de tuer les monarques, mais

Henri IV les disculpait de cette calomnie et les absolvait de toute participation dans les attaques de Barrière et Chastel contre sa personne.

Sept ans plus tard, au lendemain de l'assassinat du roi, le Père Cotton, son confesseur jésuite, se vit contraint de reprendre la défense de l'Ordre.¹⁰ En effet, tout de suite après la tragédie, de nombreux pamphlets avaient paru, qui attribuaient le crime aux Jésuites. L'un des plus virulents fut un opuscule anonyme intitulé *Remonstrance à la cour du Parlement sur le parricide commis sur la personne du Roy Henry le Grand* (Mousnier, 54-57). Le rédacteur y dénonce, lui aussi, la dévotion de la Société de Jésus à l'Espagne et son intention de détruire les Huguenots. Il accuse les Pères de Sâ et Mariana d'avoir tracé le chemin au meurtrier par leurs écrits séditieux. Il rend les Jésuites responsables non seulement du crime de Ravallac, mais aussi de l'assassinat d'Henri III et de l'attentat de Chastel à la vie d'Henri IV.

Gournay n'avait pas de raison impérieuse de prendre part à la polémique en publiant son allégeance à la Société de Jésus. A cette heure intensément politique, son geste ne pouvait que lui procurer des ennemis, mais sa nature droite et passionnée la poussait toujours à s'engager toute entière dans ce qu'elle percevait comme la bonne cause, que ce soit en littérature, en morale ou en politique. Elle explique la raison de son noble geste dans son essai: "C'est le seul devoir de Chrestienne et de patriote, qui m'emporte à leur faveur (des Jésuites), sur la consideration du tresutile service qu'ils font à la France, par la predication, nourriture des enfans, et forte guerre spirituelle aux Heretiques" (28). Son pamphlet présente deux parties distinctes: la défense de l'ordre religieux et la présentation de condoléances à la reine. C'est par la défense qu'il commence. La rhétorique enflammée de Gournay, ses digressions à la Montaigne et sa syntaxe contournée rendent parfois sa pensée difficile à saisir. Elle suit cependant une démarche réfléchie pour convaincre Marie de Médicis et le public de l'innocence des Pères. Elle exploite, à cet effet, deux avenues majeures, issues l'une de sa mythologie personnelle et l'autre de son érudition.

La plupart des essais de Gournay révèlent une perspective très particulière sur la société. Elle range d'un côté les "suffisants", ou êtres d'une intelligence supérieure, et de l'autre la masse des gens ordinaires toujours prêts à détruire ce qui dépasse leur entendement. Cette perception sert admirablement l'essayiste dans son plaidoyer. Elle y souligne l'esprit brillant des Jésuites et allègue que, membres de l'élite intellectuelle en France, ils devaient fatalement faire l'objet de la méchanceté du vulgaire. Elle-même s'était vue tour à tour bafouée et diffamée à cause de son savoir. Elle engage donc Marie de Médicis à discerner, dans la dénonciation de l'Ordre ecclésiastique, l'oeuvre

haïssable de la calomnie: "La calomnie ne manque jamais à quiconque est [...] de moeurs et d'esprit plus haut que le commun du monde. Les Jésuites tirent à ce rang, Madame; c'est une compagnie où se trouve (sic) (plus qu'aux autres regulieres) d'esprits fertiles et capables" (4). Souvent les métaphores donnent à la pensée de la polémiste un ton dramatique qui, bien que très efficace, lui a attiré la condescendance des critiques.¹¹ Ici Gournay se laisse emporter par son indignation contre les détracteurs des Jésuites qui s'acharnent à détruire la réputation de l'Ordre: "Et trouve quant à moy bien plus canibale, et vrayment antropophage, celui qui [...] par la langue [...] devore l'honneur des premiers venus, pleins de vie et de sentiment, que ce peuple là, qui devore les corps trespassez, de ses ennemis seulement" (3-4).

Après sa diatribe passionnée contre les calomniateurs envieux, Gournay s'empresse de mettre ses connaissances au service de la cause des Pères jésuites. Elle va d'abord s'appliquer à faire disparaître les soupçons d'espagnolisme qui planent sur eux. Retraçant l'histoire de la Société de Jésus, elle détruit systématiquement les arguments de l'ennemi portant sur les affinités espagnoles de l'Ordre. Elle commence par rappeler l'origine ibérique de son fondateur, Ignace de Loyola, et remarque: "Aux yeux du vulgaire, cette circonstance d'origine [...] leur (aux Jésuites) fait [...] aymer nos troubles, pour le bien d'Espagne". Mais ce raisonnement, soutient-elle, est complètement erroné. Et de préciser que la Société de Jésus avait été fondée à Paris "en dix maistres es arts de notre Université, qui comptoient entr'eux trois Espagnols, l'auteur compris; le surplus de cinq diverses nations, dont la Françoisie estoit une" (5). Elle note que plus tard Henri III avait permis aux Jésuites de séjourner en France après leur bannissement d'Espagne. Elle souligne, elle aussi, le rôle décisif joué par le cardinal de Tolède, Jésuite espagnol, lors de l'absolution accordée à Henri IV par le Pape Clément VIII en 1595 (6).

Pour mieux réfuter la notion que les Jésuites de France sont au service de l'Espagne, Gournay use de l'ironie et du sarcasme. Les meilleures familles, fait-elle remarquer, ont fourni des disciples à la Société de Jésus; témoins Claude Acquaviva et Louis de Gonzague, tous deux issus de souche princière. "Est-ce pour faire voeu d'Espagnol," s'écrie-t-elle, "que leur ayeul, leur pere et eux, viennent de combattre à toute outrance, qui par les loix, qui par l'espée, ou pour demander à disner au Roy d'Espagne?" (6-7). Plus loin, elle note que les Jésuites, au nombre de huit à dix mille, sont disséminés partout où il y a des Catholiques, "jusques aux deux Allemagnes, Bohesme et Pologne" (9). Si le roi d'Espagne tient les Jésuites de France sous sa coupe, il doit agir de même envers ceux de tous ces autres pays, lui qui a des vues

sur toute l'Europe! Railleuse, Gournay ajoute: "Il faut dire que nos Ambassadeurs sont mal servis en espies, de n'avoir de leur costé rien de découvert en Espagne de telles trames [...] eux, qui sans advis préalable, doibvent éventer une éguille au fonds d'un fleuve, s'elle nous veut piquer" (9).

Reprenant un ton plus docte, l'apologiste cite Ribadeinera qui, dans son *Histoire de Portugal*, fait mention des persécutions subies par l'Ordre ecclésiastique à ses débuts, en Espagne. Même actuellement, le roi d'Espagne ne favorise pas les Pères jésuites, dit-elle: ce sont les Dominicains qui ont l'honneur de le confesser, c'est à eux aussi que revient la charge de l'Inquisition. En France, par contre, "Le roy cherissoit les Jesuites assez, pour les obliger et deffendre, jusques au bout du monde" (11). Et Gournay évoque la patience du roi envers le Père Gontier en dépit de la virulence des sermons de ce dernier contre les Huguenots; sa grande sympathie aussi pour le Père Coton, son confesseur, qu'il avait voulu combler de bénéfices toujours refusés.

Gournay fait ensuite observer que les membres de la Société de Jésus, à la différence de ceux des autres ordres religieux, n'ont point de "froc", de "reigles cuisantes" ou de "haïres", ce qui les rend suspects aux yeux du vulgaire: "Ce brutal commun [...] ne sçait discerner la probité des autres Religieux que par telles reigles et restrictions externes, qui n'en sont pourtant que le fourreau" (14). Les Huguenots profitent de la situation pour attiser la calomnie contre les Pères jésuites, avance-t-elle. Gournay va ensuite se faire polémiste pour réfuter, avec une sobre logique et preuves à l'appui, les soupçons extrêmement graves qui ont pesé sur l'Ordre dans le passé et l'accablent de nouveau depuis l'assassinat du 14 mai 1610.

Il est bien établi aujourd'hui que les théories des Jésuites sur le tyrannicide, dénoncées par le Parlement sept ans plus tôt, furent regardées par leurs ennemis, à la mort d'Henri IV, comme la cause directe du geste fatidique de Ravaillac. Le livre du Jésuite espagnol Juan Mariana, *De rege et regis institutione*, fut condamné par le Parlement et brûlé publiquement (Mousnier, 252). Le droit de tuer un tyran sans jugement préalable avait cependant fait l'objet, au cours du XVI^e siècle, d'un débat théologique qui était loin de se limiter à l'Ordre des Jésuites. Calvin lui-même avait avancé que Dieu choisit, à l'occasion, un élu pour délivrer le peuple du joug d'un oppresseur (Mousnier, 89). Mariana n'était donc pas le seul ecclésiastique à avoir approuvé le meurtre du tyran, mais sa position était extrême et son livre, paru en 1599 et réédité en 1605 avait été très populaire en France.

Marie de Gournay s'oppose catégoriquement à toute tentative de contrôle du pouvoir royal. Elle n'absout donc pas Mariana, mais, ha-

bile, elle attaque les Huguenots: "Que veulent dire les Huguenots, quand ils crient contre Mariana, le disans par son livre, bouttefeu de l'exécrable assassinat du Roy nostre tres-honoré Seigneur, [...]. Ce sont eux qui nous ont [...] remplis tous leurs écrits de cette doctrine, du mespris et de l'agression des Roys qui les contredisoient" (17). Elle atteste que les livres contenant la théorie du tyrannicide sont tellement nombreux à l'époque qu'ils "se sont fait baptiser par leurs auteurs, tocsains, et vengeurs sur les princes" (17). Elle établit clairement ainsi que Mariana ne peut pas, en dépit de ses abominables opinions, être considéré comme le principal et unique instigateur du crime.

Au sixième chapitre de son livre, Mariana fait un long exposé du règne d'Henri III. Il y acclame Jacques Clément, l'assassin du monarque, comme un des grands héros de la France. Marie de Gournay commente ce passage et compare adroitement la virulence de l'essai de Mariana "écrit du temps des guerres" à celle du "Catholicon" de mémoire politique cruelle¹² (19). Elle propose avec finesse que Mariana a composé ce méchant passage en tant qu'Espagnol, ennemi des Français, et certainement pas en tant que Jésuite. Elle essaie aussi de parer à l'impression néfaste causée par le livre de Mariana en évoquant les écrits bienfaisants d'autres Jésuites tels que le Père Richeome et le Cardinal italien Robert Bellarmine (29). Ce dernier venait en effet très heureusement d'écrire un ouvrage sur les limites du pouvoir temporel du Pape, qui ne pouvait que plaire au Parlement.¹³

Gournay retourne ensuite à la louange de la Société de Jésus. Déplorant une fois de plus les calomnies de la masse ignorante, elle compare l'infortune de l'Ordre ecclésiastique aux persécutions subies par les apôtres: "Les reproches qu'on fait aux Jésuites, estoient ceux avec d'autres, desquels on flagelloit, et sur lesquels on exterminoit les Apôtres et premiers Chrestiens, tesmoins Tertullien et Saint Augustin en *La Cité de Dieu*" (23). Elle évoque l'amitié du roi pour le Père Coton et ses favorables dispositions envers l'Ordre tout entier. Elle fait l'éloge des missions des Jésuites à l'étranger: "tesmoins le Japon, quelque lisière de la Chine, le pays de Goa et le Calicut, ou sans doute leurs labeurs ont arraché plusieurs millions d'ames des griffes de Sathan" (28). Elle rappelle que le feu roi avait permis aux Jésuites de s'installer à Constantinople et comptait les envoyer en Nouvelle France. Remplie d'admiration pour les religieux, elle conclut: " Cela, c'est mettre l'espieu dans la gorge, et les toilles au flanc de l'Antechrist de tous costez" (29).

Après cette longue parenthèse apologétique, Gournay revient à la cause principale des tourments des Jésuites: le livre de Mariana. Elle

est d'avis que Ravaiillac n'a pu être directement influencé par cet ouvrage; il ne savait pas l'espagnol et le livre n'avait pas été traduit en français. De leur côté, Les Feuillants, ordre religieux auquel Ravaiillac avait appartenu, avaient affirmé que l'assassin ne parlait pas d'autre langue que le français. Si la sinistre doctrine du tyrannicide était parvenue jusqu'à l'esprit nébuleux de Ravaiillac, ce ne pouvait donc être que "tracassée par les rues" (34).

La polémiste reconnaît cependant que Mariana a contribué à propager une doctrine déplorable, mais cela ne suffit pas pour condamner les Jésuites en bloc: "Et puis quoy! [...] Dieu voulut sauver Sodome et Gomorrhe, villes fort populeuses et tres coupables, pour dix justes seulement, s'ils s'y trouvoient, et nous voudrions proscrire et perdre dix mille Jésuites pour un coupable, quand il le serait en nostre nouveau malheur, ce que non" (35). Elle trouvera de nouveaux arguments pour minimiser l'influence du livre sur le parricide: les vues de Mariana s'appliquaient aux tyrans et non aux monarques débonnaires comme le fut Henri IV. Mariana lui-même, parlant d'Henri IV dans son livre, l'appelle "celuy qui par un tres-louable changement de creance, de Huguenot s'est maintenant rendu le Roy tres-Chrestien" (37). Il recommande aussi, au chapitre sur le tyrannicide, de "parler si lon peut au prince pour essayer de l'amander, avant que de le frapper" (39). Il exige enfin que le "libérateur de la patrie" (c'est-à-dire l'exécuteur du tyran) prenne conseil de "force gens d'honneur et d'autorité [...] afin de sçavoir (en cas que le Roy refusast de se changer) s'il estoit duément condamné des plus sages et des meilleurs, au deffaut d'une condamnation publique" (40). De ces préceptes relevés dans Mariana, Gournay déduit que si Ravaiillac avait pu lire le livre tant décrié, il n'aurait certes pas tué le roi.

La polémiste accuse dès lors la seule folie de Ravaiillac qui avait accompli le crime "de son propre mouvement [...] et sans autheur ne suasion, c'est à dire par pure forcenerie ou generale, ou particuliere, telle qu'est l'humeur ypocondriaque ou lunatique (41)". Elle conclut que Mariana n'est pas plus responsable du geste du meurtrier que de ceux de Barrière et Chastel sept et huit ans plus tôt. Pour elle, les graves accusations contre les Jésuites ne sont imputables qu'à "la seule passion des Huguenots" contre eux.

Le pamphlet est vigoureux; les arguments sont logiques et bien établis même si les digressions sont nombreuses et la rhétorique passionnée. Les adversaires y répondirent dans une diatribe vulgaire intitulée *Le remerciement des beurrières de Paris* ou *L'Anti-Gournay*. Cette composition anonyme ne leur fait pas honneur. Son auteur n'essaie pas de réfuter les arguments de Gournay mais se contente d'une basse

attaque. Il choisit comme porte-parole "la grosse Margot", beurrière de Paris. Celle-ci remercie l'éditeur de Gournay de fournir à la compagnie des beurrières, tout le papier nécessaire à emballer leur beurre. Vient ensuite des insultes d'une grossièreté insigne. Gournay est traitée de "Damoiselle Carabine qui pour la défense de ce venerable (le Père Coton), a eu bien tost usé la pouldre de son fournement" (12). Gournay, catholique intelligente et avertie offre cependant un témoignage de valeur sur un événement qui a bouleversé la France à l'époque. Sa sagesse et sa connaissance profonde des doctrines religieuses de son temps et de la nature humaine lui ont permis d'arriver alors à la conclusion des historiens d'aujourd'hui: les Jésuites n'avaient pas trempé dans l'assassinat d'Henri IV.¹⁴

● NOTES

¹ En 1698, *Le Grand Dictionnaire historique* de Moreri indique que Gournay eut, dès son enfance, "une grande inclination pour les lettres", mais ne fait pas mention de son oeuvre personnelle. Rappelant que, très jeune, elle perdit son père, il ajoute: "cela lui en donna un d'alliance qui l'estimoit et le lui témoignoit dans toutes les occasions. C'est Michel de Montaigne pour qui elle eût toujours des sentiments pleins de gratitude et de soumission. Pour les lui témoigner, même après sa mort, elle corrigea et fit réimprimer ses *Essais*, qu'elle dédia à M. le Cardinal de Richelieu." (Tome III, 198).

² Voir par exemple Elyane Dezon-Jones, *Fragments d'un discours féminin* (Paris: José Corti, 1988). Tilde Sankowich, "Marie le Jars de Gournay. The Self-Portrait of an Androgynous Hero." dans *French Women Writers and the Book. Myths of Access and Desire* (New York: Syracuse University Press, 1988). Constance Jordan, "Marie de Gournay" dans *Renaissance Feminism* (Ithaca, N.Y.: Cornell University Press, 1990), 280-286. Constant Venesoën, "Mademoiselle de Gournay" dans *Etudes sur la littérature féminine au XVIIe siècle* (Birmingham, Alabama: Summa Publications, 1990), 13-42.

³ L'édition de 1634 comporte un "Discours sur ce livre", pièce liminaire non numérotée du recueil, dans laquelle Gournay informe ses lecteurs de ce changement de titre qu'elle accepte tout en le trouvant fâcheux.

⁴ Voir Mousnier, 40-43.

⁵ Les Jésuites avaient été chassés de France en 1597, après l'attentat de Chastel contre Henri IV.

⁶ Remonstrances Made by the Parlement to Henry IV on the Reinstatement of the Jesuits", Mousnier, 368-69.

⁷ Cette dernière accusation est extrêmement grave. Elle fut la source prin-

cipale des soupçons qui pesèrent sur les Jésuites à la mort du roi.

⁸ Voir Mousnier, "The King's reply to the objections raised by the First President of the Parlement" (369-373).

⁹ En 1595, plusieurs Jésuites proéminents, entre autres le Cardinal de Tolède et le Père Acquaviva, général de l'Ordre à l'époque, joignirent leurs efforts à ceux de la Sorbonne pour persuader le Pape Clément VIII d'accorder l'absolution à Henri IV (Mousnier, 114).

¹⁰ Dans sa "Lettre déclaratoire de la doctrine des Pères Jesuites", adressée à la reine.

¹¹ Paul Bonnefon, par exemple, juge très injustement que le tempérament passionné de Gournay "l'aveugle souvent sur le sens et la portée de la lutte dont le sens échappe à ses regards obscurcis" (*Montaigne et ses amis*, Tome II, 369).

¹² "Le Catholicon d'Espagne" est le titre de la première partie de la *Satire Ménippée*. Elle met en scène deux charlatans, l'un espagnol et l'autre lorrain, qui distribuent une drogue magique dont la vertu est de permettre toutes espèces de crimes pour le bien de la Sainte Eglise. C'est une satire de la Ligue.

¹³ Son livre *Tractatus de potestate summi pontificis in temporalibus* finit cependant par être lui-même condamné par le Parlement en 1614 (Mousnier, 258).

¹⁴ "Our general conclusion must be that the Jesuits never organized any attempt on Henry IV's life or incited anyone to kill him" (Mousnier, 228).

● OUVRAGES CITES

Bonnefon, Paul. *Montaigne et ses amis*. Paris: Armand Colin, 1898.

Coton, Pierre. *Lettre declaratoire de la doctrine des Peres Jesuites conforme aus decrets du Concile de Constance, adreesee a la Royne mere du Roy Regente en France*. Paris: Claude Chappe, 1610.

Gournay, Marie le Jars de. *L'Ombre de la damoiselle de Gournay. Oeuvre composé de meslanges*. Paris: Jean Libert, 1626.

_____. *Les advis ou les presens de la demoiselle de Gournay*. Paris: Toussaint du Bray, 1634.

_____. *Les advis ou les presens de la demoiselle de Gournay*. Paris: Jean du Bray, 1641.

_____. *Adieu de l'ame du Roy de France et de Navarre Henry le Grand à la Royne. Avec la defence des Pères jesuites*. Paris: Fleury Bourriquant, 1610.

Moréri, Louis. *Le Grand dictionnaire historique*. 3e édition. Amsterdam: Desbordes, 1698.

Mousnier, Roland. *The Assassination of Henry IV*. Trad. Joan Spencer. London: Faber and Faber, 1973.

Remercîment des beurrières de Paris au sieur de Courbazon ou L'Anti-Gournay. Niort, 1610.

Sainte-Beuve, Charles Augustin, *Tableau historique et critique de la poésie et du théâtre français au XVIIe siècle*. Paris: Charpentier, 1869.